



Colloque Européen

Le public: un partenaire?

*Les relations
entre les médias et la Justice*

**Salez / Oberschan – Schweiz
4 au 7 Mai 2006**

Colloque en collaboration avec

**Kantonalen
Strafanstalt Saxerriet**



Intervention sur la situation en Allemagne du Philippe Pottier, Président de l'Association Française de Criminologie, Paris:

Le public: un partenaire? -

Les relations entre les médias et la Justice

La question en France

1. Informations générales

La France compte, au 1 janvier 2006, 62,9 millions d'habitants, dont 61 millions pour la France métropolitaine. Sa population est croissante, du à fort taux de fécondité, essentiellement, ainsi qu'à une immigration régulière. Ainsi en un an, sur l'année 2005, la population française a augmenté de 367 600 habitants. En 2005 l'indice de fécondité est de 194 enfants pour 100 femmes, soit très nettement au-dessus de la moyenne européenne qui est à 150, et de pays comme l'Allemagne qui se situent entre 130 et 140. Mais pourquoi insister sur ces données démographiques qui paraissent éloignés de notre sujet ? Parce qu'elles jouent vraisemblablement un rôle important dans l'état de « l'opinion française ». Et de manière paradoxale. Avoir un tel taux de fécondité semble à première vue plutôt un élément positif, qui pourrait laisser penser qu'il existe une certaine confiance en l'avenir. Ce n'est pas sûr. D'ailleurs nombre des discours alarmistes, pessimistes, argumentent sur cette augmentation de la population, qui rendrait tout plus difficile : plus de personnes = plus de vieux à s'occuper, et aussi plus de jeunes à éduquer, et plus jeunes à placer sur le marché de l'emploi, plus de chômeurs,... la France actuelle est inquiète de son avenir, qu'elle perçoit mal : troubles et révoltes dans les banlieues, mouvements lycéens et étudiants, ça s'agite, sans grande perspective souvent, mais ça donne des signes de ce désarroi. Bien entendu, la question des relations entre les media et la justice ne peut être isolée de ce contexte.

L'organisation des institutions est elle-même source de questionnement et de désarroi. Traditionnellement, depuis plusieurs siècles, la France était un Etat très centrali-

sé. Ce n'est plus le cas. Depuis le début des années 1980, la décentralisation est de plus en plus forte. Quelque soit le gouvernement en poste, de nouveaux textes viennent accroître les compétences des collectivités locales. D'une certaine façon, on peut dire que pour beaucoup de français, les échelons de référence administratifs ne sont plus très clairs. On continue à demander beaucoup à l'Etat, qui ne cesse de déléguer ses compétences aux collectivités locales. Alors c'est quoi l'organisation administrative de la France aujourd'hui ? la France conserve certainement une forte culture de système étatique centralisé, mais qui ne correspond plus vraiment à la réalité. Autrement dit : tout ça est devenu très compliqué.

À cela s'ajoute la « crise de la Justice », cette crise dont on parle depuis des années, au point qu'on n'imagine plus la Justice autrement qu'en état de crise.

Le nombre actuel des détenus est d'environ 59 500. C'est un taux de détenus « moyen » si l'on compare à d'autres pays européens. Mais c'est vécu comme une hausse importante, car le nombre des détenus avait baissé de 55 000 à 47 800 entre 1996 et 2001. Il a ensuite monté pour atteindre les 59 500. Ce chiffre est stable depuis le 1er janvier 2004. Il est difficile d'expliquer ces variations. On les constate, mais les explications rationnelles manquent.

Si la France est un Etat de plus en plus décentralisé, c'est vrai pour la plupart des départements ministériels, sauf la Justice. Tous les services de ce ministère : services judiciaires, administration pénitentiaire, protection judiciaire de la jeunesse, restent de compétence de l'Etat central, et dépendent de directions nationales basées à Paris. Il en est de même pour les services de police (ministère de l'intérieur) et de gendarmerie (armée) [la police intervient en zones urbaines, la gendarmerie en zones rurales].

Le parquet n'est pas indépendant. Il est soumis hiérarchiquement au Garde des Sceaux, ministre de la Justice. Son influence dans les procédures est déterminante, puisqu'il a l'initiative de l'opportunité des poursuites, dans beaucoup de cas de la saisine du juge d'instruction, et il assure l'exécution des décisions pénales. Il peut ne pas mettre à exécution une peine.

L'administration pénitentiaire est organisée en directions régionales, auxquelles sont rattachés les établissements pénitentiaires et les services pénitentiaires d'insertion et de probation (qui sont des services départementaux : chaque région en France est composée de plusieurs départements).

On pourrait dire qu'une certaine forme de décentralisation est assurée par l'intervention de plus en plus importante ces dernières années des associations, que ce soit les associations d'aide aux victimes, ou les associations de victime, les associations ayant des actions d'insertion, culturelles, caritatives, etc.... Mais il faut noter que beaucoup de ces associations sont regroupées en fédérations nationales, ce qui tend à les aligner sur le fonctionnement centralisé de la justice.

La presse principale en France est, de loin, la presse régionale. Les plus grands quotidiens sont Ouest-France (780 000 ex.), Sud-Ouest., ... On parle sans doute peu de cette presse régionale en dehors de nos frontières, où sont surtout connus les grands quotidiens dits nationaux, comme « Le Monde » (380 000 ex., ce qui est déjà peu et dont un grand nombre institutionnels : administrations, universités, ...). C'est un peu à tort qu'on les dit « nationaux ». Les quotidiens nationaux français sont surtout des quotidiens parisiens. Certains ont parfois tenté des éditions régionales, mais sans succès, car les quotidiens régionaux tirent leur force d'une multitude de correspondants locaux. Dans le département où je réside, la Charente, tout le monde ou presque lit la Charente Libre, qui a un correspondant dans chaque village ou presque.

Devant cet émiettement, il est vraisemblable que les médias qui comptent le plus sont les médias télévisés, et en partie les radios. Les lecteurs de journaux sont partagés entre des éditions variées. Ainsi le journal Libération, sensé être un journal d'opinion important, le plus souvent cité avec le Monde, tire à moins de 200 000 exemplaires. Les journaux télévisés de la chaîne privée TF1 et des chaînes publiques France 2 et France 3 attirent en moyenne entre 13 et 14 millions de spectateurs en audience cumulée entre eux trois, et plus en cas d'évènements marquants. C'est sans comparaison avec les tirages de la presse écrite, aucun quotidien en France n'atteignant ni même n'approchant le million d'exemplaires.

Ces quelques données dressent un premier état de la situation :

Les informations télévisées dominent, et ont une forte tendance à unifier, standardiser les commentaires ;

Les informations de la presse écrite seront souvent complémentaires de ces informations télévisées, cherchant à les illustrer localement.

Autrement dit : où que l'on porte son regard, on a l'impression de toujours voir ou lire la même chose.

Dans ce contexte, le traitement des questions pénales est problématique. Des faits sont mis sur le devant de la scène par les médias télévisés nationaux, et prennent une importance considérable. On oublie que comme tout fait, ils produisent en un lieu donné, avec des personnes précises, en un temps particulier. Mais décrits aux mêmes heures avec les mêmes mots sur les écrans de télévision, ils tendent à devenir universels.

Prenons l'exemple des « révoltes urbaines » de la fin d'année 2005. Pendant plusieurs jours, on a parlé que de ça à la télévision. Depuis, on n'en parle quasiment plus. À y regarder de plus près, il ne s'est pas passé tant de choses, ou plutôt la dramatisation était sans doute excessive. Ces images françaises ont provoqué à leur tour des images et commentaires dans des télévisions étrangères. Ainsi des chaînes américaines ont présenté l'image d'une France quasiment au bord de la guerre civile. On a vu partout les images de voitures brûlées. Certes ces « émeutes » de fin 2005 ont augmenté le nombre de voitures brûlées. Mais en prenant un peu de distance, on constate que 45 000 voitures ont été brûlées en 2005. Cela peut paraître beaucoup. Mais 31 000 d'entre elles l'avaient été avant octobre 2005 ..., avant l'agitation des banlieues... Et personne n'en avait parlé !!

Ainsi ce qui a été présenté comme un acte soudain et d'actualité, brûler des voitures, est en fait un acte plutôt fréquent dans certains quartiers, en particulier par exemple les nuits de fin d'année à Strasbourg. Ce constat n'enlève rien à l'aspect grave et

dérangeant de ces comportements. Mais cela signifie au moins que ces fameuses émeutes d'octobre 2005 n'ont fait que concentrer des actes relativement banalisés dans certains quartiers. Alors de deux choses l'une : soit il faudrait considérer que ces faits ne sont pas si graves car non exceptionnels, en tout cas pas significatifs d'une révolte plus importante que d'habitude. Soit il faut penser que c'est en permanence catastrophique, puisqu'il n'y a pas un pas un mois qui passe sans ses voitures brûlées. Mais cela n'a pas été présenté ainsi : c'était exceptionnellement catastrophique...

La criminalité occupe une place prépondérante dans les médias télévisés nationaux, avec tous les écueils que je viens d'évoquer rapidement. De quoi parle-t-on le plus ? des délinquances sexuelles, très présentes dans l'actualité, de la délinquance des jeunes. Un braquage sans violence physique a toutes les chances de passer au journal de 20 heures. Une violence conjugale, ou une escroquerie (hors celles impliquant des hommes politiques en vue), beaucoup moins. Question d'audience sans doute.

2. Point critiques

Il est clair que les questions de délinquance et de criminalité occupent une place très importante dans le débat politique français. L'évolution est frappante. En 1981, François Mitterrand est élu en annonçant qu'il va abolir la peine de mort et revenir sur plusieurs lois qu'il estime trop sévères. Ce qu'il fait, en chargeant Robert Badinter, militant des droits de l'homme et de la défense, ministre de la Justice. Vingt ans après, Lionel Jospin, dont le parcours politique s'est fait à l'ombre de François Mitterrand, aurait pu se prévaloir de la baisse du nombre des détenus pendant ses cinq ans de Premier ministre, en plaidant pour une société pacifiée. Il fait l'inverse, déclarant dans les journaux télévisés qu'il a fait preuve « d'angélisme » (ce qui est portant peu crédible au vu de sa longue carrière politique), tente dans les derniers mois de la campagne des élections présidentielles de 2002 de se donner une image plus « sécuritaire » pour l'avenir. Que s'est-il passé dans les derniers mois de cette campagne ? Une accumulation systématique d'informations tendant à faire penser que les actes de violence augmentaient dangereusement. Depuis on a pu démontrer que

certaines de ces informations étaient largement exagérées, et parfois même reposaient sur des faits faussement présentés. Cela n'empêche pas que tout le monde pense que la prochaine élection présidentielle de 2007 se jouera elle aussi en grande partie sur ces questions. Vraie ou fausse, la permanence de cette pensée en dit long sur l'influence des médias dans le débat politique.

Et pourtant il semble qu'avec le temps, une certaine remise en cause apparaît. L'affaire « d'Outreau » n'y est pas pour rien. Plusieurs personnes d'un même immeuble avaient été accusées de viols sur des mineurs et incarcérées préventivement. Les journaux télévisés les avaient présentés dès le début comme des coupables. Or ils sont aujourd'hui presque tous relaxés. Et la presse met en cause le fonctionnement de la Justice... On peut penser, mais peut-être est-ce un vison trop optimiste, qu'un excès dans la dramatisation des faits, dans leur diffusion massive, a atteint son apogée ces dernières années, et que les journalistes maintenant adoptent une attitude plus prudente.

De fait, tout ceci conduit à une attitude de méfiance entre la Justice et les médias. Les procureurs répondent aux interrogations des journalistes plus pour verrouiller les informations que pour les donner. Les relations entre l'administration pénitentiaire et la presse sont très prudentes. Tout chef de service qui souhaite communiquer doit y être autorisé par sa hiérarchie régionale ou nationale.

3. Situation personnelle et propositions

Cet état de fait n'est évidemment pas satisfaisant. Je considère comme tous les démocrates que l'information ne doit pas être entravée. Mais le problème principal n'est pas là, car quoi qu'on dise, au vu de ce qu'est le monde, on vit en Europe dans une partie du monde où la presse est la plus libre. Non, le problème, ce n'est pas tant en France la liberté de l'information, largement reconnue et protégée, que son traitement.

Les questions de délinquance et de Justice sont presque uniquement traitées politiquement. Autrement dit, elles sont objets de polémiques entre des camps partisans.

À partir de là, il est très difficile de s'y faire entendre raisonnablement. Quoi qu'on dise, d'une certaine façon, on est catalogué.

En fait ce vers quoi il faudrait tendre, c'est que ces questions soient traitées le plus raisonnablement, scientifiquement possible. Personne n'aurait l'idée de faire un débat politique, et rien qu'un débat politique, de la question de la taille des rosiers, ou de la construction d'un immeuble. On peut mettre de la politique dans tout, mais dans de nombreux domaines, on sait que c'est d'abord une affaire de professionnels, et ensuite éventuellement une affaire politique quant aux décisions à prendre. Or dans la Justice en France, c'est d'abord politique. Des parlementaires, ou des ministres, ou des hommes politiques, se saisissent d'une question, sur laquelle ils ont déjà beaucoup de choses à dire, puisque apparemment être un politique permet immédiatement de parler doctement de la Justice. Ensuite éventuellement ils demandent à des spécialistes leur avis, mais en nombre réduit.

C'est vers l'inverse qu'il faudrait tendre. Permettre à un débat professionnel d'exister en permanente. Faire que ce débat fasse référence et soit reconnu. Il y a peu de chances que cela avance vite ainsi auprès de la classe politique, pour de multiples raisons qu'il serait trop long d'étudier ici.

Alors comment faire ? En s'adressant aux journalistes ! Vu la place prépondérante qu'ils occupent (de leur propre fait ou à cause des pouvoirs en présence) dans le façonnage des idées dominantes, c'est par là que ça doit passer. Autrement dit, plus les medias me paraissent mal traiter les questions de justice, plus je pense qu'il faut aller à leur rencontre. J'ai eu l'occasion ces derniers temps de le faire, mes fonctions de président de l'AFC m'en donnant l'occasion. Cela prend du temps, de l'énergie, mais on avance ainsi. Le plus important, c'est bien de montrer que les choses de la justice sont plus compliquées qu'on veut bien le penser. Ce n'est pas si facile à faire passer comme message. Cela n'est possible qu'à une condition : tenir un discours fondé sur l'étude, la réflexion et la pratique. Ne pas amener un discours de plus, mais une parole construite. Faire donc en somme ce que nous faisons à l'EFK et l'AFC : faire se rencontrer et travailler ensemble des professionnels de tous les horizons de la justice, et diffuser nos travaux. ,Et quand c'est bien fait, ça marche.